

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 147

présenté par
M. Germain

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 54 par les mots :

« à l'insertion professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.